



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ  
ET DES NÉGOCIATIONS  
INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

plus  
d'un an  
après

85 % des actions  
engagées

17 juin 2026

**LA FRANCE  
S'ADAPTE >**  
Vivre à +4°C



# ÉDITO

Le changement climatique n'est plus une menace abstraite. Il s'impose désormais dans le quotidien des Français. Les canicules s'allongent, les sécheresses s'intensifient, les feux de forêt surviennent plus tôt, les pluies diluviennes et inondations rappellent avec brutalité l'urgence d'agir.

Face à cette réalité, notre responsabilité est claire : protéger les citoyens et préparer le pays aux chocs à venir.

C'est précisément l'objectif du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3), adopté il y a plus d'un an. Son ambition est simple, mais exigeante : préparer la France à vivre dans un climat qui change, tout en maintenant nos efforts pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Ce plan marque une avancée majeure. Pour la première fois, il s'appuie sur la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), fondée sur les données du GIEC. Elle fixe un cap clair : +2 °C en 2030, +2,7 °C en 2050, +4 °C en 2100, par rapport à l'ère préindustrielle, pour la France hexagonale et la Corse. Cette trajectoire nous oblige. Elle doit guider nos choix d'aménagement, la protection de nos infrastructures, l'organisation de notre système de santé, l'évolution de nos pratiques agricoles et la préservation de la biodiversité.

Plus d'un an après son lancement, nous sommes passés des paroles aux actes : 85 % des mesures sont déjà engagées. Ce résultat est le fruit d'une mobilisation collective de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et des associations. C'est une première étape, mais surtout une responsabilité : celle de poursuivre et d'amplifier l'effort. L'enjeu est désormais de transformer les diagnostics en actions et les outils en investissements concrets.

Les fondations posées cette année sont solides : déploiement des projections climatiques selon la TRACC, publication des données hydroclimatiques Explore2, mise à disposition d'outils pour les collectivités et les entreprises, lancement de la Mission adaptation, premières études de vulnérabilité des réseaux essentiels.

Le second semestre 2026 doit nous permettre d'accélérer la territorialisation du plan, de renforcer les stratégies d'adaptation des réseaux essentiels et d'ancrer l'adaptation dans la planification comme dans les financements publics.

Car l'adaptation ne se décrète pas depuis Paris : elle se construit sur le terrain, dans les communes, les entreprises, les associations et les services publics. Le rôle de l'État est de fixer le cap, d'en garantir la cohérence et d'en assurer la visibilité. C'est le sens du PNACC-3 : protéger durablement les citoyens et renforcer la résilience de nos territoires.



**Monique Barbut**

*Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité  
et des Négociations internationales sur le climat et la nature*



**1 an  
après**



# INTRODUCTION

Publié le 10 mars 2025, le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) est l'outil pour préparer la France à vivre dans un monde qui se réchauffe. Face au changement climatique, la France s'adapte, tout en poursuivant son action globale et de long terme pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

## Pour la première fois, une trajectoire de référence

Pour la première fois, le PNACC se fonde sur une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), afin de préparer la France au réchauffement attendu, soit :



+ 2° C en 2030, + 2,7° C en 2050 et + 4° C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle pour la France hexagonale et la Corse, avec des valeurs spécifiques déterminées pour les Outre-mer. Cette trajectoire repose sur le scénario tendanciel d'un réchauffement mondial de +3 °C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, selon les données du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

## Décliné en 5 axes

Le PNACC comporte 52 mesures de niveau national pour traiter les impacts du changement climatique qui touchent l'ensemble des politiques publiques : santé, logement, éducation, travail, économie, agriculture, biodiversité, urbanisme, transports, culture. Il s'agit d'une planification progressive avec plus de 300 actions concrètes à court, moyen et long termes, de manière à préparer les paliers de 2030, 2050 et 2100.

Chaque action du PNACC est dotée d'une administration pilote et d'un ou plusieurs indicateurs permettant ainsi un suivi précis de l'ensemble des actions. La coordination globale du plan est assurée par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGE) qui prépare également les bilans annuels de mise en œuvre présentés au Conseil national de la transition écologique (CNTE) dont les avis sur la mise en œuvre du PNACC sont publics.

# AVANCEMENT GÉNÉRAL

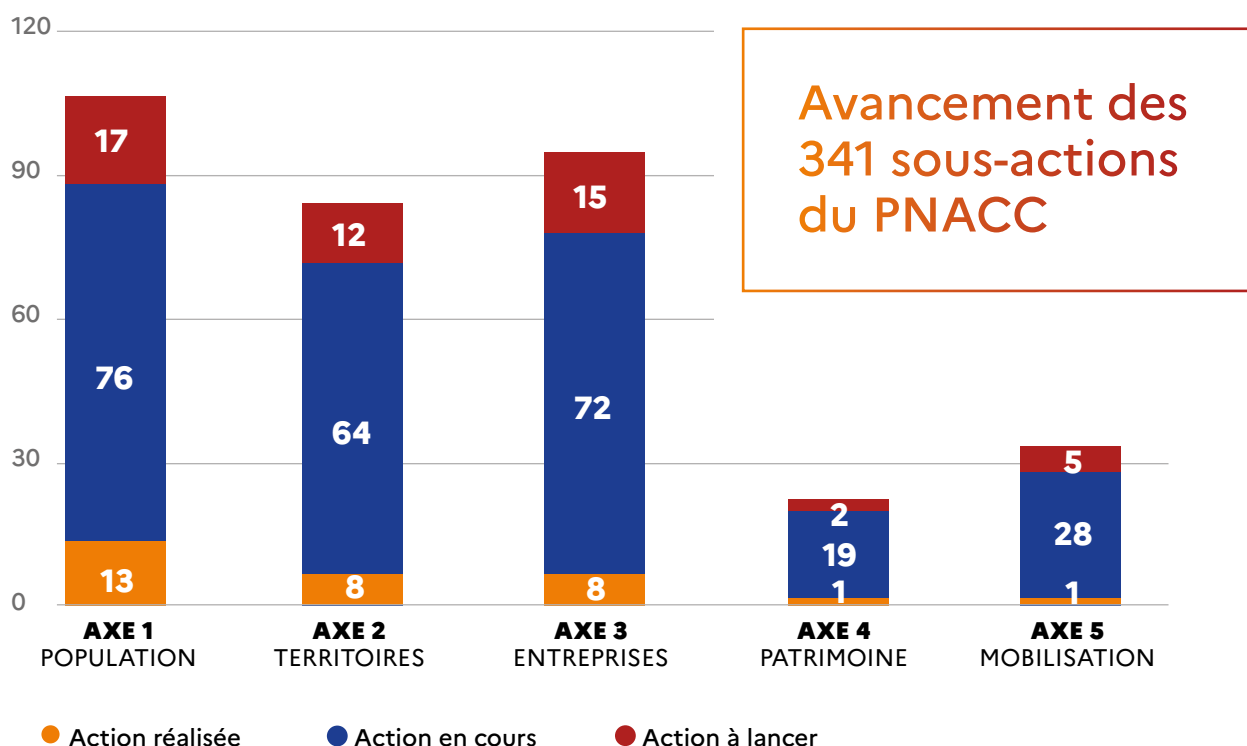
Depuis mars 2025, 85 % des actions prévues dans le PNACC ont été lancées. Cette première année de mise en œuvre du PNACC montre ainsi une forte mobilisation de l'ensemble des pilotes (directions ou opérateurs de l'État) pour engager leurs travaux dans le calendrier imparti.

Pour la mise en œuvre de ce plan, 18 ministères et 25 directions générales ont été mobilisés.

En 2025, des travaux scientifiques majeurs ont permis le déploiement des projections climatiques selon la TRACC pour les territoires d'Outre-mer et la [publication des projections hydroclimatiques d'Explore2 selon la TRACC](#). Avec la mise en ligne de ces données sur les portails [DRIAS-Climat](#) et [DRIAS-Eau](#) de Météo-France, l'ensemble des acteurs disposent désormais de données de référence fondées sur la trajectoire de réchauffement retenue,

sur lesquelles appuyer l'élaboration des actions d'adaptation des territoires, des infrastructures et des secteurs d'activité.

Par ailleurs, de nombreuses études de vulnérabilité débutées en 2025 par les administrations et les grandes entreprises gestionnaires de services essentiels (énergie et transport) seront finalisées au cours de l'année 2026. Ce sera une année charnière pour concrétiser leurs résultats en plans d'actions opérationnels. Leur dimensionnement et leur financement seront un enjeu structurant de la mise en œuvre de la politique française d'adaptation au changement climatique.





# UN AN APRÈS : LES ACTIONS ENGAGÉES

Face aux impacts du dérèglement climatique déjà visibles sur notre territoire, le Plan national d'adaptation au changement climatique comprend 52 mesures, organisées en 5 axes, pour apporter des solutions concrètes aux Français, aux collectivités, au monde économique et au monde du vivant :

1

**Protéger**  
la population

2

**Assurer**  
la résilience des  
territoires, des  
infrastructures et des  
services essentiels

3

**Adapter**  
les activités  
humaines

4

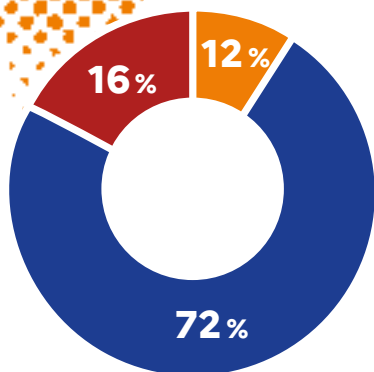
**Protéger**  
notre patrimoine  
naturel et culturel

5

**Mobiliser**  
les forces vives  
de la nation

# AXE 1

## PROTÉGER LA POPULATION



Avec 20 mesures déclinées en 106 sous-actions, l'axe 1 constitue l'axe majeur du PNACC et présente un niveau d'avancement poussé, avec notamment des études et évaluations visant à caractériser finement les effets du changement climatique sur les aléas de référence pour la prévention des risques de catastrophes naturelles, comme le niveau de crue centennale, qui sont lancées ou terminées. Dès que ces études seront finalisées, le cadre réglementaire évoluera pour intégrer progressivement ces conséquences dans les plans et stratégies de prévention des risques naturels (inondations, submersions marines, feux de forêts et de végétation, etc.).

■ Action réalisée ■ Action en cours ■ Action à lancer

### Deux mesures phares de l'axe 1 déjà mises en œuvre

#### Expérimentation d'un fonds de soutien pour la mise en œuvre de solutions de prévention du phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA) - Mesure 5

3 7 3

Les bâtiments localisés sur des terrains argileux peuvent être endommagés à cause de la variation du volume du sol en fonction des conditions météorologiques : il se rétracte lors des périodes de sécheresse et gonfle au retour des pluies. Avec le changement climatique, ce phénomène va s'accroître.

Lancé en octobre 2025, un dispositif expérimental de prévention vise les maisons individuelles existantes retenues au regard de leur forte exposition au phénomène RGA, dans 11 départements<sup>1</sup>. Les objectifs de ce fonds de prévention sont d'accompagner les ménages éligibles, de réaliser le diagnostic de vulnérabilité des maisons et de soutenir la réalisation de travaux de prévention en lien avec la gestion de l'eau, de la végétation et de l'imperméabilisation des sols au droit des maisons. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2026, un arrêté vient assouplir les conditions d'accès au fonds de prévention pour permettre à davantage de propriétaires de maisons individuelles d'entrer dans le dispositif.

**Concrètement, les propriétaires concernés sont accompagnés pour réaliser un diagnostic de vulnérabilité de leur habitation. Une fois le diagnostic réalisé et les recommandations établies, ils peuvent bénéficier d'une subvention couvrant une partie de l'accompagnement, de la maîtrise d'œuvre et des travaux recommandés.**

#### Des salariés mieux protégés - Mesure 11

1 3

En période de fortes chaleurs, les conditions de travail, la santé et la sécurité des travailleurs peuvent être menacées, ce qui nécessite d'avoir un socle réglementaire solide et adapté aux risques encourus.

Publié le 27 mai 2025, [le décret relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur](#) vient renforcer la protection des travailleurs en introduisant dans le code du travail des dispositions spécifiques à la *prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense*. La chaleur devient ainsi un des risques à prendre en compte dans les documents d'évaluation des risques, et des mesures de prévention sont à mettre en place par l'employeur lorsque cette évaluation identifie un risque d'atteinte à la santé ou la sécurité des travailleurs du fait de la chaleur. Ce texte s'applique également au travail en intérieur et aux travailleurs indépendants.

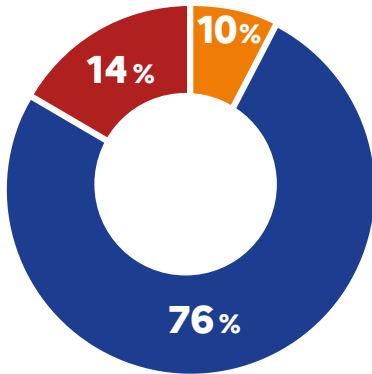
Les mesures de prévention sont à mettre en œuvre dès l'atteinte du niveau jaune de vigilance canicule qui correspond à un pic de chaleur de courte durée (1 ou 2 jours) et est déterminé à l'échelle départementale. Les mesures de prévention doivent être renforcées lorsque la canicule s'aggrave.

**Concrètement, en période de fortes chaleurs, l'employeur pourra adapter les conditions de travail de ses employés par exemple avec des horaires décalés pour éviter de travailler lors des heures les plus chaudes de la journée, en fournissant des équipements de protection adaptés (vêtements rafraichissants), ou encore en augmentant la fréquence et les temps de pause dans un lieu frais. En 2025, plus de 4500 contrôles ont été effectués par l'inspection du travail pour s'assurer du respect de cette mesure.**

8 1 - Les départements sont l'Allier (03), les Alpes-de-Haute-Provence (04), la Dor-dogne (24), le Gers (32), l'Indre (36), le Lot-et-Garonne (47), la Meurthe-et-Moselle (54), le Nord (59), le Puy-de-Dôme (63), le Tarn (81) et le Tarn-et-Garonne (82).

# AXE 2

## ASSURER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES, DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES ESSENTIELS



L'axe 2 du PNACC comporte 12 mesures déclinées en 84 sous-actions. La TRACC est désormais bien intégrée dans les référentiels et les études de vulnérabilité. A la suite de ces études, une réflexion sera menée sur le niveau de service attendu pour les infrastructures et les réseaux essentiels et les travaux à prévoir pour le garantir.

■ Action réalisée ■ Action en cours ■ Action à lancer

### Deux mesures phares de l'axe 2 déjà mises en œuvre

#### Intégrer la TRACC dans tous les documents de planification publique

Mesure 23

2

Le 23 janvier 2026, la France a franchi une étape décisive en intégrant, la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) dans le cadre juridique national, une première mondiale. Cette trajectoire devient la boussole partagée de l'État, des collectivités, des entreprises et des citoyens pour évaluer les risques climatiques et adapter les politiques publiques, les investissements et les projets. C'est une première étape pour construire collectivement notre stratégie d'adaptation au changement climatique.

**Concrètement, Météo-France, l'Ademe et le Cerema ont développé un « patch +4°C » à destination des collectivités. Il suffit de rentrer son code postal pour visualiser comment certains impacts du changement climatique (fortes chaleurs, fortes précipitations, sécheresses des sols, feux de forêts, submersion marine) risquent de s'aggraver sur son territoire dans une France à +4°C.**

### Avec la Mission adaptation, un guichet unique de l'adaptation

Mesure 25

2 1

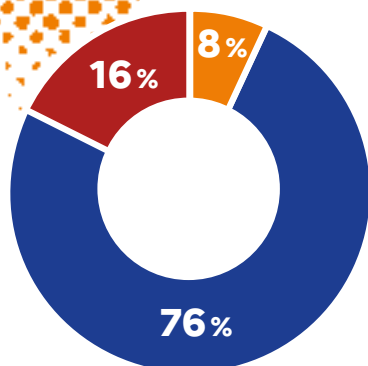
Les services de l'État ont renforcé leur accompagnement des collectivités territoriales dans leurs projets d'adaptation au changement climatique avec le lancement de la Mission adaptation, désormais guichet unique réunissant l'expertise et l'ingénierie des opérateurs de l'État. En parallèle, l'axe du Fonds vert destiné au financement des projets d'adaptation des territoires a été renforcé et priorisé.

La Mission adaptation a ainsi accompagné 184 collectivités de tout type : 52 % d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), 16 % de Parcs naturels régionaux (PNR), 10 % de groupements d'EPCI, 9 % de départements, 9 % de communes.

**Concrètement, bénéficiant de l'accompagnement de la Mission adaptation, le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'est engagé dans une démarche d'adaptation en réalisant notamment un diagnostic de vulnérabilité de son territoire face au changement climatique. Le Parc a également présenté 13 actions d'adaptation afin de valoriser les acteurs déjà impliqués et d'inspirer le reste du territoire. Le Parc souhaite poursuivre la dynamique engagée pour définir une direction commune et assurer une meilleure prise en compte du climat futur dans les projets.**

# AXE 3

## ADAPTER LES ACTIVITÉS HUMAINES : ASSURER LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, ÉCONOMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



L'axe 3 du PNACC contient 10 mesures déclinées en 95 actions, dont la plupart sont bien avancées. Les enquêtes auprès des dirigeants d'entreprises montrent un enjeu de continuer à sensibiliser le monde économique sur l'adaptation au changement climatique.

■ Action réalisée ■ Action en cours ■ Action à lancer

### Deux mesures phares de l'axe 3 déjà mises en œuvre

#### Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises - Mesure 33

1 5

Pour réduire les impacts en cas d'événements climatiques extrêmes et éviter les investissements risqués, les entreprises doivent intégrer l'adaptation au climat dans leurs décisions stratégiques. Cela repose sur des données fiables et une bonne connaissance des risques. L'étude de vulnérabilité constitue une première étape fondamentale pour la compréhension des menaces liées au climat auxquelles les entreprises doivent se préparer. Ce type d'étude leur permet de définir le plan d'adaptation de leurs opérations.

*Concrètement, le groupe SNCF et ses filiales ont réalisé les études de la vulnérabilité physique couvrant le système ferroviaire français (réseau ferré, gares, sites de maintenance et matériel roulant). De premières stratégies d'adaptation ont ainsi été publiées par SNCF Réseau, par SNCF Gares & Connexions et par la RATP (en Île-de-France). Pour SNCF Gares & Connexions, cette stratégie d'adaptation prévoit notamment le développement de la végétalisation des abords des gares. À Avignon, sur les 13 000 m<sup>2</sup> du parvis, les espaces verts représentent désormais 35 % de la surface totale, contre 6 % auparavant. La présence de 150 arbres et arbustes permet de réduire les risques liés aux fortes chaleurs et aux inondations, tout en favorisant la biodiversité.*

#### Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique

Mesure 41

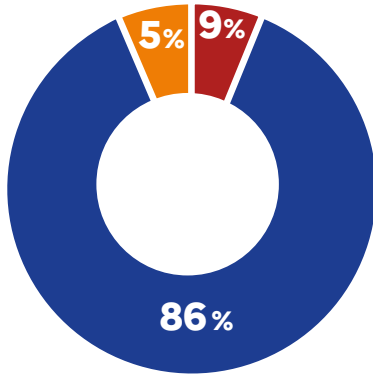
4 1

Les enjeux d'adaptation au changement climatique et leur impact sur l'activité économique sont encore mal connus par les acteurs économiques et les outils d'accompagnement de l'évaluation des risques physiques développés demeurent généralistes et parfois partiels. Un besoin émerge donc de la part des acteurs économiques de disposer d'outils génériques reconnus pour débiter leur démarche d'adaptation, complétés par des outils spécifiques aux problématiques et solutions de secteurs particuliers.

*Concrètement, depuis l'été 2024, la Direction générale des entreprises (DGE) et l'Ademe pilotent une expérimentation pour l'adaptation de sites industriels majeurs, situés dans des territoires exposés : Aluminium Dunkerque dans le domaine de la métallurgie en Flandre maritime, et Petroineos dans la pétrochimie sur l'étang de Berre. Les deux sites sont accompagnés dans la réalisation de leur étude de vulnérabilité, la définition de leur plan d'adaptation et sa mise en œuvre. Cette démarche permet d'identifier des leviers d'action publics et privés mobilisables pour accompagner les entreprises dans leur adaptation au changement climatique à l'échelle de leur territoire. Une brochure de recommandations opérationnelles à destination des entreprises a ainsi été publiée par la DGE et l'Ademe en janvier 2026.*

# AXE 4

## PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL



L'axe 4 du PNACC comporte 2 mesures déclinées en 22 actions. Les actions de cet axe sont principalement des études, nécessaires afin d'affiner les connaissances, en particulier les impacts du changement climatique sur les espèces et les écosystèmes.

■ Action réalisée ■ Action en cours ■ Action à lancer



### Deux mesures phares de l'axe 4 déjà mises en œuvre

#### Adaptation des sites culturels et patrimoniaux majeurs - Mesure 44

6

Le changement climatique est un facteur aggravant pour de nombreuses menaces existantes sur les sites patrimoniaux culturels : phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, etc), augmentation des températures, incendies, risques de submersion. Face aux effets induits par le changement climatique, les sites patrimoniaux culturels doivent s'adapter afin de préserver les biens culturels qu'ils hébergent.

Le ministère de la Culture a ainsi commencé à cartographier les risques environnementaux pour les services culturels, à partir des données de Météo-France et de Géorisques. Cette approche vise à renforcer la capacité d'anticipation des risques, à orienter les actions de prévention et à préserver la richesse culturelle face aux défis liés au changement climatique.

**Concrètement, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Normandie a initié un projet pilote : elle élabore un système d'information géographique qui croise les données environnementales (recul et évolution du trait de côte, risque de submersion marine, etc) avec les inventaires patrimoniaux. Cela permet d'identifier précisément les sites les plus exposés et de planifier des mesures de protection adaptées.**

#### Avancement de la préparation du plan national de restauration de la nature

Mesure 43

1 13 2

La biodiversité nous rend de nombreux services essentiels : elle soutient l'économie, purifie l'air et l'eau et préserve notre santé.

Le changement climatique est désormais le troisième facteur majeur d'érosion de la biodiversité. Son impact devrait continuer à croître dans les prochaines décennies.

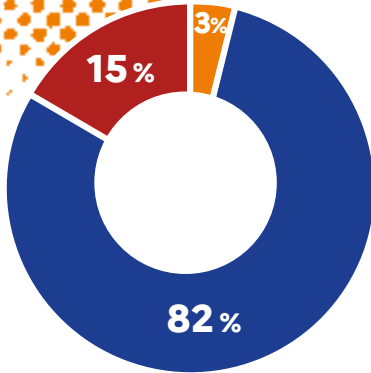
Pour limiter ces pertes et mieux nous adapter aux effets du climat, il est crucial d'identifier quelles espèces et quels milieux naturels sont les plus vulnérables, puis de mettre en place des mesures concrètes pour renforcer leur résistance et adapter nos méthodes de protection.

**Concrètement, la Direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature a remporté un appel à projets de la Commission européenne pour bénéficier d'un appui dans l'élaboration du plan national pour la restauration de la nature en France qui est à transmettre en septembre 2026. Ce plan abordera plusieurs thématiques : l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, le coût, les impacts socio-économiques, les bénéfices et le financement des mesures de restauration de la nature. La synthèse a été publiée<sup>1</sup> et partage les principaux enseignements et recommandations.**

1 - <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/agir/espace-documentaire/appui-lelaboration-du-plan-national-francais-restauration-la-nature>

# AXE 5

## MOBILISER LES FORCES VIVES DE LA NATION POUR RÉUSSIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



L'axe 5 du PNACC comporte 8 mesures déclinées en 33 actions. Cet axe se caractérise par une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes.

■ Action réalisée ■ Action en cours ■ Action à lancer

### Deux mesures phares de l'axe 5 déjà mises en œuvre

#### Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et dans les cursus de l'enseignement supérieur - Mesure 49

1 7 2

En partenariat avec l'Agence française de développement (AFD), le ministère de l'Éducation nationale a développé un kit de simulation de conférences des parties (COP) à destination des lycéens. Plusieurs grandes simulations de COP sont en effet organisées au niveau national. Les 27 et 28 novembre 2025 a par exemple eu lieu une grande simulation franco-britannique de COP Climat des Lycéens avec le British Council. Ce dispositif de simulation de COP a été décliné en 2025 par plusieurs rectorats qui ont organisé des simulations de COP académiques (Créteil, Lyon, Nancy-Metz, Nice, La Réunion, Toulouse). De nombreuses simulations de COP se sont également tenues, au niveau local, dans des collèges et des lycées.

**Concrètement, le 2 décembre 2025, une soixantaine de lycéens du Gers ont participé à la première simulation de COP Climat organisée dans ce département. Après avoir découvert les origines du changement climatique, les projets en faveur du climat et les actions à mener à leur échelle, les lycéens ont pu s'initier aux négociations internationales en défendant les intérêts de leur délégation.**

#### Former tous les agents publics aux enjeux de l'adaptation - Mesure 50

1

Dans le cadre du plan de transformation écologique de l'État, les 5,7 millions d'agents des trois versants de la fonction publique seront formés à la transition écologique d'ici 2027. L'État et ses opérateurs doivent se doter des compétences nécessaires pour intégrer le climat futur dans toutes les politiques publiques et accompagner les parties prenantes dans la mise en œuvre du PNACC et sa déclinaison territoriale.

**Concrètement, le Gouvernement a franchi une nouvelle étape en janvier 2026 en généralisant le parcours de formation à la transition écologique à l'ensemble des 2,5 millions d'agents de la fonction publique d'État. Des experts des enjeux environnementaux ont été mobilisés pour produire trois nouveaux modules de formation en ligne, accessibles en libre accès sur la plateforme interministérielle [mentor.gouv.fr](https://mentor.gouv.fr). Cette démarche poursuit un double objectif : favoriser une gestion plus durable au sein des ministères et renforcer la prise en compte des enjeux de transition écologique dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques.**



## 52 MESURES

- |                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Mesure 1.</b>  | Des moyens supplémentaires pour accélérer la mise en œuvre de solutions de prévention individuelle et collective.                           |
| <b>Mesure 2.</b>  | Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel.                     |
| <b>Mesure 3.</b>  | Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques.  |
| <b>Mesure 4.</b>  | Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés.                       |
| <b>Mesure 5.</b>  | Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles (RGA).  |
| <b>Mesure 6.</b>  | Protéger la population des risques naturels en montagne, notamment des risques glaciaires et périglaciaires.                                |
| <b>Mesure 7.</b>  | Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation.  |
| <b>Mesure 8.</b>  | Préparer la Sécurité Civile à l'augmentation des risques naturels.  |
| <b>Mesure 9.</b>  | Adapter les logements au risque de forte chaleur.   |
| <b>Mesure 10.</b> | Déployer à grande échelle les technologies de froid renouvelable.   |
| <b>Mesure 11.</b> | Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs.                      |
| <b>Mesure 12.</b> | Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique dans l'ensemble des rénovations du parc immobilier de l'Etat.                     |
| <b>Mesure 13.</b> | Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique.  |
| <b>Mesure 14.</b> | Protéger les populations précaires des fortes chaleurs.   |
| <b>Mesure 15.</b> | Protéger les détenus et les personnels pénitentiaires des fortes chaleurs.  |
| <b>Mesure 16.</b> | Développer l'approche <i>Une seule santé</i> pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique.                       |
| <b>Mesure 17.</b> | Renforcer la surveillance et la connaissance des impacts du changement climatique sur la santé.   |
| <b>Mesure 18.</b> | Maintenir la qualité de l'air extérieur lors des vagues de chaleur.   |
| <b>Mesure 19.</b> | Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la prévention des risques technologiques.                                 |
| <b>Mesure 20.</b> | Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature.  |
| <b>Mesure 21.</b> | Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau.  |
| <b>Mesure 22.</b> | Mettre à disposition des collectivités territoriales les informations nécessaires pour leur adaptation au changement climatique.            |
| <b>Mesure 23.</b> | Intégrer progressivement la trajectoire de réchauffement de référence dans tous les documents de planification publique.                    |
| <b>Mesure 24.</b> | Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans toutes les normes techniques.   |
| <b>Mesure 25.</b> | Lancer la <i>Mission Adaptation</i> , guichet unique d'ingénierie de l'adaptation à destination des collectivités locales.                  |
| <b>Mesure 26.</b> | Mieux évaluer les actions d'adaptation menées sur le territoire.  |
| <b>Mesure 27.</b> | Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024. |

- 
- Mesure 28.** Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique.
- 
- Mesure 29.** Anticiper les conséquences du changement climatique sur notre système de santé.
- 
- Mesure 30.** Assurer la résilience des transports et des mobilités.
- 
- Mesure 31.** Assurer la résilience du système énergétique.
- 
- Mesure 32.** Assurer la résilience des services de communication électronique.
- 
- Mesure 33.** Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises.
- 
- Mesure 34.** Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises.
- 
- Mesure 35.** Accompagner l'adaptation du secteur du tourisme.
- 
- Mesure 36.** Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire.
- 
- Mesure 37.** Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone.
- 
- Mesure 38.** Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois.
- 
- Mesure 39.** Accompagner la pêche et l'aquaculture marine face au changement climatique.
- 
- Mesure 40.** Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en œuvre par les entreprises.
- 
- Mesure 41.** Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique.
- 
- Mesure 42.** Mobiliser les acteurs financiers pour le financement privé de l'adaptation au changement climatique
- 
- Mesure 43.** Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique.
- 
- Mesure 44.** Lancer un plan d'adaptation des sites culturels et patrimoniaux majeurs pour notre pays afin de les préserver des effets du changement climatique et de sensibiliser le grand public à leur vulnérabilité, en commençant par dix premiers sites dès 2025, dont des sites UNESCO.
- 
- Mesure 45.** Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique.
- 
- Mesure 46.** Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter.
- 
- Mesure 47.** Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique.
- 
- Mesure 48.** Mobiliser 10 000 jeunes en service civique écologique dans des missions liées à l'adaptation au changement climatique.
- 
- Mesure 49.** Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et introduire l'adaptation dans les cursus de l'enseignement supérieur.
- 
- Mesure 50.** Former tous les agents publics aux enjeux de l'adaptation et mobiliser les compétences de l'Etat.
- 
- Mesure 51.** Mobiliser les solutions d'intelligence artificielle au service de l'adaptation au changement climatique.
- 
- Mesure 52.** Mobiliser les Français sur l'importance du sujet et ses bénéfices à court et moyen termes via le déploiement d'une communication pédagogique adaptée et la création d'une semaine de mobilisation annuelle de l'adaptation.
-

# CONTACTS PRESSE

Service presse du ministère de la Transition écologique,  
de la Biodiversité et des Négociations internationales  
sur le climat et la nature

Mél : [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)